

**ARRETE DAJI/2023/DS/N°062
portant délégation de signature**

à

**Isabelle RENAUDET
Directrice par intérim de l'Unité Mixte de
Recherche Temps, Espaces, Langages,
Europe méridionale, Méditerranée
UMR 7303**

**Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur**

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu le Code de la recherche et notamment son article L.313-1,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération n°2023/06/08-03 de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université du 8 juin 2023 portant nomination de Madame Isabelle RENAUDET aux fonctions de Directrice par intérim du Laboratoire Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale, Méditerranée et de Monsieur Alexandre GRONDEAU aux fonctions de Directeur adjoint par intérim du Laboratoire Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale, Méditerranée,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Madame Isabelle RENAUDET, Directrice par intérim de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant de l'Unité, les actes qui suivent.

**Chapitre I
Affaires Financières**

Article 2-1

Madame Isabelle RENAUDET, Directrice par intérim de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303), reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget de **l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe**

méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303), incluant les ordres de mission des personnels rattachés à l'Unité et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'Unité.

Elle atteste du service fait.

Article 2-2

Concernant les projets installés sur architecture budgétaire A*MIDEX et les projets issus des instituts d'établissement dans lesquels le laboratoire est impliqué :

Madame Isabelle RENAUDET, Directrice par intérim de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Unité Mixte de Recherche **Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303)**, lorsque l'Unité est impliquée sur :

- Les projets A*MIDEX,
- Les projets issus des Instituts d'établissement.

Chapitre II Gestion des personnels

Article 3

Madame Isabelle RENAUDET, Directrice par intérim de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303), reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés au laboratoire pour signer les actes qui suivent :

- Les demandes de congés des personnels,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein du laboratoire, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- Les conventions d'accueil au sein du laboratoire de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre III Etudes et Vie Universitaire

Article 4

Madame Isabelle RENAUDET, Directrice par intérim de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303), reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein du laboratoire,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein du laboratoire, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre IV Relations Internationales

Article 5

La délégation de signature dans le domaine des Relations Internationales porte sur les actes suivants :

- conventions de stage ERASMUS dans le cadre de stage étudiant chez un partenaire universitaire européen ou dans une entreprise européenne,
- contrats d'enseignement ERASMUS dans le cadre de mission d'un enseignant chez un partenaire européen.

Chapitre V En cas d'absence ou d'empêchement

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Isabelle RENAUDET, Directrice par intérim de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303), Monsieur Alexandre GRONDEAU, Directeur adjoint par intérim de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303),** reçoit délégation de signature afin de signer les actes mentionnés aux articles 3 à 5 et **Madame Agnès RABION, Secrétaire générale de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303)** reçoit délégation pour signer les actes mentionnés aux articles 2-1 et 2-2.

Chapitre VI Dispositions générales

Article 7

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2023. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 8

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent n°2022.077 en date du 9 novembre 2022.

Article 9

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à **l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée (TELEMMe - UMR 7303)**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 10

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

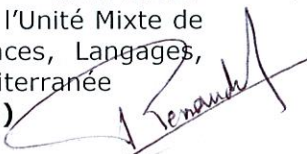
Fait à Marseille, le 30 août 2023

Vu et pris connaissance,

Le délégant

Les délégataires

Madame Isabelle RENAUDET
Directrice par intérim de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée
(TELEMMe - UMR 7303)



Monsieur Alexandre GRONDEAU
Directeur adjoint par intérim de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée
(TELEMMe - UMR 7303)



Madame Agnès RABION
Secrétaire générale de l'Unité Mixte de Recherche Temps, Espaces, Langages, Europe méridionale, Méditerranée
(TELEMMe - UMR 7303)



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université